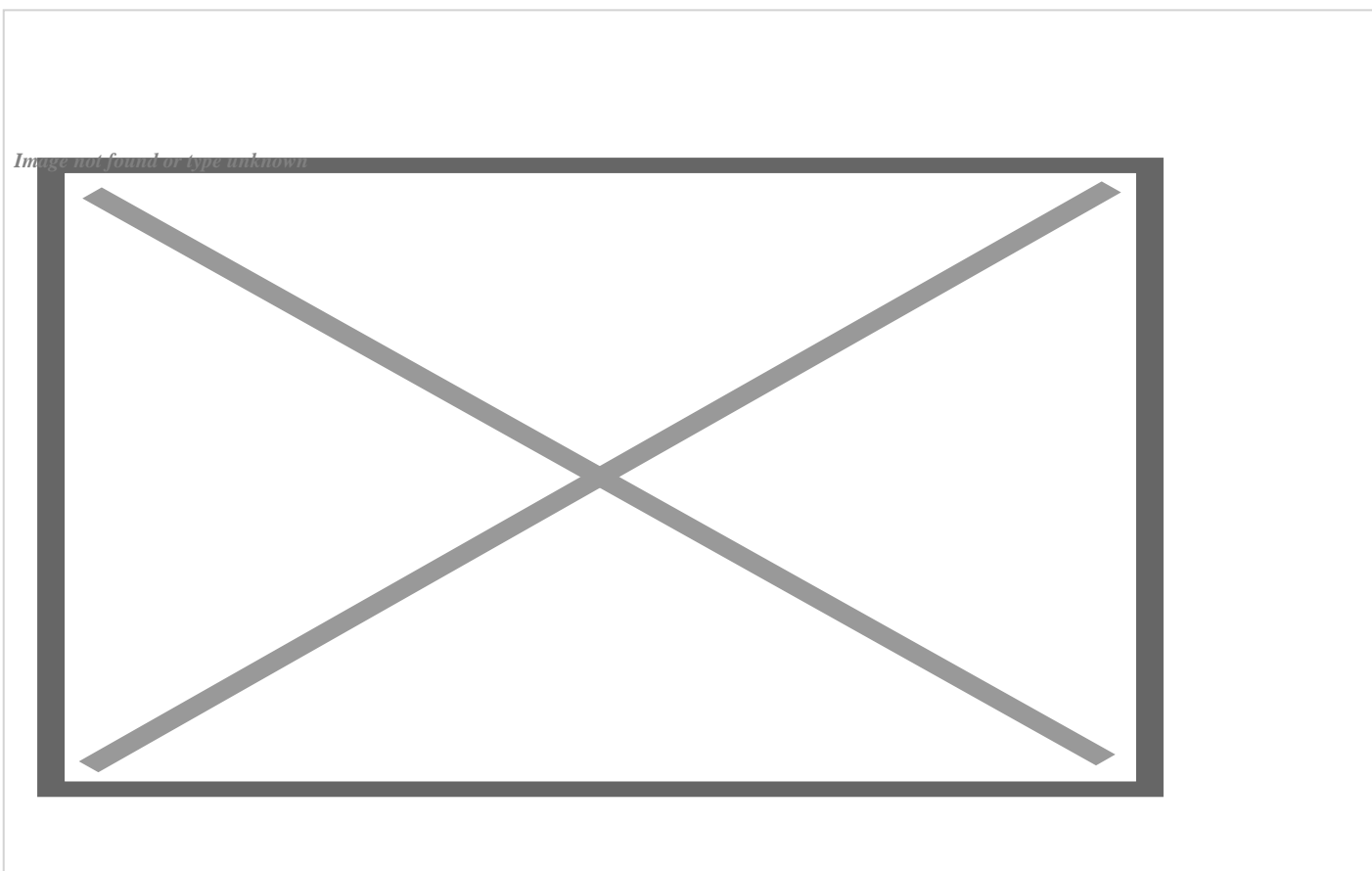


Luis Arce signe le décret fixant la date du recensement en mars 2024



La Havane, 18 nov. (RHC)- Le président bolivien, Luis Arce, a signé ce jeudi le décret suprême 4824 qui garantit la tenue du recensement de la population et des logements, le 23 mars 2024.

Le décret précise que le gouvernement national, sur la base des résultats préliminaires, distribuera les ressources économiques de la coparticipation en septembre 2024.

Dans son éditorial, l'hebdomadaire d'analyse politique La Época met l'accent sur le fait que le gouvernement a avancé de quatre mois le recensement national de la population et du logement par rapport à sa proposition initiale de le réaliser entre juin et juillet 2024.

Selon la publication, "le plus important est que la distribution des ressources aura lieu en septembre de la même année, soit 10 mois de moins que la proposition précédente".

A Santa Cruz, le gouverneur du département, Fernando Camacho, Rómulo Calvo, président du Comité civique et Vicente Cuellar, recteur de l'université autonome, artisans de la grève illimitée exigeant que la

date du recensement soit avancée à 2023 ont appelé à renforcer les mesures de pression.

Source: Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/305370-luis-arce-signe-le-decret-fixant-la-date-du-recensement-en-mars-2024>



Radio Habana Cuba